



MILLERY COMMUNIQUÉ

LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES - OCTOBRE 2020

Audience du tribunal administratif

Le tribunal administratif de Nancy s'est prononcé le 15/09/2020 sur les protestations électorales des dernières élections municipales.

Considérant que celles-ci portaient « sur les opérations électorales du premier et second tour qui se sont déroulées les 15 mars et 28 juin 2020 », le tribunal a jugé qu'il y avait lieu « de les joindre pour statuer par un seul jugement ».

En audience publique en date du 30 septembre, le tribunal administratif a rejeté l'ensemble de ces protestations. Le jugement a été notifié le même jour aux parties concernées.

Par soucis de transparence, et comme nous nous étions engagés à le faire, le détail du jugement est sur le site de la commune <http://www.millery.com>.

Récompenses aux jeunes diplômés

Pour les récompenser de leur travail sur l'année scolaire 2019/2020, les récipiendaires des diplômes du BREVET, CAP, BEP et BACCALAUREAT sont invités à déposer au secrétariat de la mairie avant le 15 novembre prochain une photocopie de leur diplôme. Un bon cadeau de 50 € leur sera remis avant la fin de l'année dans des conditions qui restent à définir compte tenu des restrictions sanitaires actuelles.

Quête du Souvenir Français

Le Souvenir Français, qui garde le souvenir des soldats morts pour la France, sera présent au cimetière les 30, 31 octobre et 1er novembre pour une quête organisée pour l'entretien des tombes et monuments commémoratifs.

Calendrier des jours de chasse en forêt communale

octobre 2020							novembre 2020						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4							1
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29
							30						

décembre 2020							janvier 2021						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6					1	2	3
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31

février 2021							
L	M	M	J	V	S	D	
	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	
22	23	24	25	26	27	28	

Attention : l'ACCA de Custines chasse tous les week-ends sur le versant sud de la forêt du Chapitre.

Calendrier des prochaines messes de la Paroisse

Dimanche 25 octobre	11h Dieulouard
Dimanche 1er novembre	11h Dieulouard
Lundi 2 novembre	18h Belleville
Dimanche 8 novembre	11h Dieulouard
Samedi 14 novembre	18h Lesménils
Dimanche 22 novembre	11h Dieulouard
Dimanche 29 novembre	11h Dieulouard
Samedi 5 décembre	18h Lesménils
Dimanche 13 décembre	11h Dieulouard
Samedi 19 décembre	11h Dieulouard

Respectons notre cadre de vie

Dans certaines rues, les poubelles envahissent les trottoirs au fur et à mesure des jours de la semaine, pour la plus grande désolation des riverains et passants écoeurés. La propreté est l'affaire de tous, à chacun d'entre nous d'être responsable et de respecter les jours et les heures de sortie des déchets ménagers. Dans notre village, les bacs ou sacs de déchets doivent être sortis devant votre domicile après 19h les mercredi (sacs jaunes) et vendredi (autres déchets). Ils doivent être rentrés à l'issue de la collecte.

En cas de non respect de ces règles, les propriétaires s'exposent à une verbalisation de la police intercommunale.



ORDURES MÉNAGÈRES

**Merci de bien vouloir respecter
les jours et heures de sortie
des déchets ménagers**

Bois de chauffage

Les platanes du parking de la salle Marcel Canet vont être élagués fin novembre. Le bois sera vendu. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Tournage d'une équipe de France 3

Début octobre, une équipe de France 3 s'est déplacée à Millery pour réaliser un reportage sur l'entreprise KLING qui est intervenue sur la réfection des peintures murales de l'église. Ce reportage sera diffusé à une date qui ne nous a pas encore été communiquée. Nous ne manquerons de vous en faire part le moment venu sur nos différents supports de communication.

Découverte d'un engin explosif

Si vous mettez à jour un engin de guerre ou un engin suspect, n'y touchez pas. La découverte d'engins de guerre peut représenter un danger mortel pour la ou les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation. Dès la découverte de la munition :

- Interdisez à quiconque d'y toucher.
- Marquez discrètement l'emplacement de l'engin
- Restez discret pour éviter d'attirer les curieux
- Prévenez la mairie, la gendarmerie ou la police

Vandalisme sur un bâtiment communal

La maison Lapointe, située dans le quartier historique du village, a fait l'objet ces dernières semaines de dégradations successives : des vitres ont été cassées et la façade a subi des impacts de projectiles. Il est fort regrettable de constater ces comportements

irresponsables de la part de personnes désœuvrées et bien mal inspirées. La gendarmerie va en être informée et une plainte devrait être déposée si les auteurs ne se sont pas rapidement présentés en mairie pour convenir d'une conciliation.

#COVID19 : état d'urgence sanitaire

L'ensemble du territoire national est en état d'urgence sanitaire et notre département a été placé en zone de couvre-feu pendant 6 semaines :

- aucun déplacement ne sera possible de 21h à 6h hors motifs professionnels ou de santé ;
- interdiction des rassemblements, réunions ou activités de plus de 6 personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public ;
- interdiction des événements festifs dans les salles polyvalentes ;
- obligation du port du masque pour les personnes de 11 ans et plus lors des rassemblements de plus de 6 personnes sur des manifestations en plein air et dans un périmètre de 50m autour des établissements scolaires ;
- la règle d'un siège sur deux devra s'appliquer dans tous les lieux où l'on est assis.

Conséquence de ces conditions sanitaires dégradées, il n'y aura notamment pas de repas des anciens cette année.

Recevez les bulletins et lettres d'informations par courrier électronique : c'est rapide et écologique.

La commission « Information-Communication » a proposé de changer le nom, le fond et la forme du bulletin municipal. Elle a fait le choix d'un support attrayant, de qualité, respectueux de l'environnement, de l'emploi local et du développement économique du territoire : un papier certifié 100% PEFC, participant à la gestion durable des forêts, imprimé auprès d'une entreprise locale, installée sur le territoire communautaire.

Si vous souhaitez apporter votre contribution à la préservation de l'environnement, faites le choix de les recevoir par courrier électronique. Pour cela, envoyez votre demande au secrétariat de la mairie.

Téléchargez l'application mobile IntraMuros



recevoir des alertes....

Pour suivre l'actualité et les événements de votre commune, faire des signalements citoyens,

Pour plus d'informations :

tél. 03 83 24 96 43

secretaire.millery54@wanadoo.fr

